

Fiches thématiques FNARS

SORTIR LES JEUNES DE LA CRISE

Données chiffrées

Données générales

- Catégorie de la population ayant le taux de pauvreté le plus élevé : plus de 20 % des 18-25 ans vivent sous le seuil de pauvreté – 950 €/ mois (INSEE) (24 % des femmes, 21 % des hommes de 18 à 24 ans)
- Taux de chômage largement supérieur à la moyenne nationale : 25 % des actifs de moins de 25 ans sont au chômage (taux de chômage de la population générale : 9,4 % de la population active)
- 150 000 jeunes quittent l'école sans qualification chaque année
- 13,1 % des 15 – 24 ans ne sont ni en formation, ni en emploi ni scolarisés (OCDE 2010)

Données FNARS

- Les 18-25 ans représentent plus de 25% des personnes accompagnées dans le réseau alors qu'ils sont environ 10% de la population ;
- 58% des jeunes accueillis dans les structures et établissements de la FNARS étaient sans ressources au moment du déclenchement de leur accompagnement en 2010
- 33% des jeunes du réseau ont arrêté leur scolarité avant la classe de 3ème

Principaux constats

- Une conception linéaire de l'accès à la vie adulte et professionnelle, qui ne laisse pas la place au "droit au recommencement" pour les jeunes quittant prématurément le système scolaire, aux allers/retours entre l'emploi, la formation, des expériences diverses. Les jeunes qui ne parviennent pas à s'inscrire dans cette trajectoire sont stigmatisés et restent sans solution.
- L'absence de ressources pour les jeunes entre 18 et 25 ans sans soutien familial (conditions restrictives d'accès au RSA) , ce qui constitue un frein majeur à la réalisation de leurs projets (difficulté d'accéder à une formation, à un logement, à la santé, à la culture...).
- Depuis 35 ans, une inefficacité chronique des politiques menées en direction des jeunes : une logique de dispositifs spécifiques, qui s'empilent, non pérennes (par exemple le CIVIS – Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) par catégories de jeunes (étudiants, jeunes en difficultés...), loin d'une politique globale et cohérente qui permet un continuum au-delà de l'âge arbitraire de 25 ans. Ces politiques n'ont pas permis de réduire le chômage et particulièrement le chômage des jeunes, mais ont au contraire généré une précarité croissante.
- Le nombre important de jeunes adultes de 18 à 25 ans en situation de devoir assumer leur autonomie (ruptures familiales...) alors qu'ils n'en ont pas les moyens (absence de soutien familial, de formation, d'emploi). Ils se trouvent dans une situation de déni de droit notamment par l'absence d'accès aux aides et dispositifs de droit commun.
- Une absence de coordination entre l'Etat et les conseils généraux, notamment en ce qui concerne la "protection jeunes majeurs". Il est du coup en recul, l'Etat supprimant les financements au titre de la protection judiciaire de la jeunesse, les conseils généraux mettant en œuvre les "contrats jeunes majeurs" de façon très hétérogène selon les territoires.
- Des risques d'insécurité (notamment dans les banlieues dites défavorisées), en opposant deux catégories de jeunes (les insérés, les exclus) ;

- Les centres d'hébergement, en accueillant des jeunes exclus de tout, constituent le dernier rempart contre la grande exclusion : ça ne peut être une réponse satisfaisante et une politique publique à l'égard des jeunes.

Les propositions de la FNARS

*Une orientation majeure : **que tout jeune puisse être dans une situation de formation ou d'emploi** qui lui permette de se qualifier, d'enrichir ses compétences professionnelles et sociales, de disposer de moyens d'existence autonomes et de s'impliquer dans la vie de la société. Quand il n'est pas en situation de formation ou d'emploi, chaque jeune doit pouvoir bénéficier des dispositions communes en matière de ressources et de couverture sociale facilitant notamment l'accès aux soins. Dans tous les cas, il doit pouvoir mobiliser un accompagnement adapté pour l'aider dans ses choix et l'appuyer dans son parcours.*

1. Créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie

Chaque jeune dispose à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de 20 années, garanti par l'Etat. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation, égal à la durée moyenne actuelle des études. Il sera utilisable dans le cadre de la formation initiale ou pourra être mobilisé ultérieurement (augmenté des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies.

Cette mesure doit contribuer à :

- Réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières.
- Rendre effectif la seconde chance. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire sauront ainsi que tout n'est pas joué et qu'ils pourront par la suite mobiliser leur capital pour reprendre une formation.
- Faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi, en sécurisant ces parcours. A ce titre, l'apprentissage doit être renforcé et son accès doit être garanti jusqu'à 25 ans.

2. Mettre en place un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes

Cette proposition vise à permettre aux jeunes :

- De se repérer dans le millefeuille complexe de l'éducation, des dispositions d'alternance et d'insertion professionnelle et à faire de véritables choix en termes de formation initiale et professionnelle,
- D'être appuyés dans leur parcours d'autonomie et d'insertion professionnelle et sociale, notamment en matière de logement, de protection sociale, de santé, de culture, de mobilité, de loisirs et de vie citoyenne.

3. Garantir à chaque jeune des ressources

Le versement d'une **allocation** constituera la contrepartie de l'engagement que prend chaque jeune majeur (proposition à articuler avec notre revendication d'ouverture aux jeunes du RSA et de rapprochement des logiques d'assurance chômage et de minima sociaux, cf. fiche emploi).

Elle sera versée directement à tous les jeunes et remplacera les diverses aides versées aux familles au titre des enfants majeurs, ainsi que les bourses de l'enseignement. Elle contribuera à

réduire une dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de leur famille, dépendance qui constitue pour les familles modestes et moyennes une lourde charge et pèse souvent fortement sur les relations parents-enfants. Enfin, elle traduit le choix de considérer qu'à compter de sa majorité chaque jeune, responsable civilement et pénalement, est titulaire de l'ensemble de ses droits sociaux. Ainsi, tout jeune adulte disposera de ressources propres liées à sa situation :

- S'il se consacre à sa formation, à des expériences alternatives validées, il bénéficie d'une allocation de formation,
- S'il entre dans la vie professionnelle, il perçoit un salaire correspondant à son travail,
- S'il connaît des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail, notamment en cas de sortie précoce du système scolaire, le droit individuel lui garantit des ressources et un droit à l'expérience professionnelle.

4. Refonder la politique de l'emploi et du travail

Le travail, l'activité (bénévolat, service civique...), sont pour chacun un facteur de dignité. Ils procurent des ressources, de la reconnaissance et contribuent au sentiment d'utilité. Pour les jeunes, comme pour tous, l'expérience du travail doit se faire dans les conditions du droit commun (statut du contrat, temps de travail et rémunération).

5. Une protection « jeunes majeurs » universelle

Nous proposons, en ce qui concerne la protection jeunes majeurs, de refonder les mesures existantes (protection mise en œuvre par les conseils généraux ou la PJJ) et de créer une mesure de protection unique dont le pilotage pourrait être assuré par le Conseil général et la responsabilité partagée entre le Conseil général et l'État. Celui-ci est en effet garant, au titre de sa compétence dans le domaine de l'exclusion, qu'aucun jeune ne soit laissé à l'abandon. Cette mesure serait accessible à tous les jeunes sans ressource et sans soutien familial, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une mesure éducative ou de protection judiciaire ou administrative pendant leur minorité.

Il s'agirait d'une mesure à géométrie variable adaptée aux besoins de chaque jeune. Elle pourrait comprendre selon les cas l'accès à l'hébergement ou au logement, l'accès aux soins, l'insertion professionnelle et un accompagnement éducatif et social. Une telle mesure devrait permettre de faire baisser sensiblement le nombre des jeunes en errance ou en situation de désinsertion sociale.

Les propositions de François HOLLANDE

Mise en place d'un **dispositif de caution solidaire** pour les jeunes pour l'accès au logement.

Commentaire : il existe déjà la Garantie des Risques Locatifs qu'il faut rendre universelle.

Création d'un **contrat de génération**, forme de **tutorat** entre un jeune et un salarié expérimenté qui sera maintenu dans l'emploi jusqu'à sa retraite.

Commentaire : ce contrat de génération ne doit pas s'adresser qu'aux jeunes diplômés mais concerner également les jeunes éloignés de l'emploi. Cela peut rejoindre la proposition de la FNARS d'intégrer plus directement les personnes éloignées de l'emploi (dont font partie certains jeunes que nous accompagnons) dans l'entreprise (cf. fiche IAE).

Création de **150 000 emplois d'avenir** en particulier dans les quartiers populaires

Commentaire : c'est un contrat de travail spécifique pour les jeunes qui va à l'encontre d'un droit plus universel au travail. Nous demandons qu'il soit de droit commun et non dérogatoire. Attention à la stigmatisation (quartiers populaires). Pourquoi 150 000 ?

Financement de la **formation** concentré sur les publics les plus fragiles, les moins formés et les chômeurs

Commentaire : cette proposition est conforme à celle que nous avons formulée dans le cadre d'un droit à l'activité.

Un **accompagnement personnalisé pour les jeunes les plus en difficulté** afin de diviser par deux le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification. Une solution de formation, d'apprentissage ou service civique pour tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans.

Commentaire : cette proposition va dans le sens de la création d'un service public de l'orientation et de l'accompagnement. Aux solutions de formation, d'apprentissage, de service civique, il faudrait ajouter d'autres alternatives, tels que les stages, correctement rémunérés, les parcours d'insertion dans une SIAE sans oublier bien sûr l'emploi ordinaire. Cela fixe un objectif en termes de politique publique : que tout jeune se voit proposer une solution.

Création d'une **allocation d'études et de formation** sous condition de ressources dans le cadre d'un parcours d'autonomie.

Commentaire : cela rejoint en partie notre proposition de création d'une allocation (que nous envisageons sans condition de ressources).